



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Vera DE RUIJTER, Laura GENCEL (heure arrivée à 19h30), Béatrice LILLIO, André MONNIER, Jérôme PONTON

Absents : Aurélie GABORY, LETRANGE Frédéric, Luc FAURE

Secrétaire de séance : Béatrice LILLIO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2024 : unanimité

Ordre du jour

- 1/ Intercommunalité – CCCPS – Service mutualisé de police municipale
- 2/ Finances – Admission en non-valeur
- 3/ Acquisition foncière
- 4) Informations et questions diverses

1/ Intercommunalité – CCCPS – Service mutualisé de police municipale (DEL2024-20)

Après plusieurs réunions de travail, la CCCPS a délibéré le 28 mars 2024 pour la création d'un service mutualisé de police municipale au niveau intercommunal.

Par délibération n°202415 du 02/07/2024, le conseil municipal a confirmé qu'il serait intéressé pour intégrer ce service mutualisé.

En concertation avec l'ensemble des communes intéressées, un projet de convention a été établi afin de prévoir les modalités d'organisation et de financement de ce service.

Cette convention prévoit notamment que :

- le suivi du service sera assuré par un comité de pilotage dans lequel le maire de la commune sera présent ;
- les dépenses du service seront réparties en fonction du nombre d'heure d'intervention du policier sur la commune.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention concernant la mise en place d'un service mutualisé de police municipale au niveau intercommunal.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention**

2/ Finances – Admission en non-valeur (2024-21)

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public pour un montant de 23,89 € pour le motif : RAR inférieur au seuil de poursuite,

- ⇒ **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 23,89 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public et dit que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541**

3/ Acquisition foncière

M. le Maire précise que la parcelle C 791 d'une superficie de 2 982 m² est à vendre. Les propriétaires proposent à la mairie de l'acquérir au prix de 70 € le m².

Après débat au sein du conseil, il est convenu de proposer aux propriétaires un prix de 200 000 €.

4) Informations et questions diverses

- Ecole
 - o nouvelle équipe très contente de la nouvelle école ; 4 classes
 - o point sur les travaux réalisés durant les vacances scolaires
- Cantine : mise en place de la nouvelle organisation suite au changement de prestataire ; une note sera diffusée aux parents concernant les absences de leur(s) enfant(s)
- Camping municipal : les actuels gérants ont fait parvenir un mail à tous les conseillers pour les informer qu'ils arrêtaient. La mairie attend le courrier officiel. Une nouvelle consultation devra sans doute être relancée.
- Devis travaux
 - o clôture terrain multisport : 3 propositions
 - clôture simple torsion 3m, 14 250 €HT
 - clôture panneaux 3m, 11 058 €HT
 - pare-ballon panneaux + filets 4m, 17 670 €HT
 - o Chemins : signature du devis de CHEVAL pour la réalisation de revêtement monocouche 26 816,75 €HT
 - o Modification du tracé du réseau EP la Noyerie : 2 solutions
 - 105 ML, 46 195,35 €HT
 - 25 ML + réalisation d'un fossé, 26 562,01 €HT
- Réalisation de la prochaine parution de « L'Echo du Barry » : réunion de la commission le 15 octobre 2024 à 18h

Séance levée à 22h05

| | |
|--|--|
| Approuvé le <u>3 décembre 2024</u> Signature du Maire <u>Franck MONGE</u>  | Signature du Secrétaire de Séance <u>Béatrice LILLIO</u>  |
|--|--|